

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 069109

38830

Optique Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8193 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Rholam Rita (veuve Harrach)

Date de naissance : 01/10/1974

Adresse : Terrasses de bouskoura Im 10 app 1

ville nerte

Tél. : 06 61 33 42 17 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 31/08/2020

Nom et prénom du malade : HARRACH YAHNEIS Age: 08/03/12

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : trouble de la vue MUPRAS

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 08/08/2021

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 31/08/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/03/2025	S	7	0	DR. LAHLOU YOUSSEF MED NP : 91 AV. 2 Mai 1930 Tel: 0522 216268

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ZINE WARDAS ORTHOPHONISTE 79, résidence casa anfa rue Jaber ibnou hayane 4ème étage - Casablanca / 2024 Tet: 0622 22 25 38 / ICE: 000819544000040		30 AM 012				30x 300 3000,00 DHS
						30x 300 3000,00 DHS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXÉCUTION
				FIN D'EXÉCUTION
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXÉCUTION

O.D.F
PROTHÈSES DENTAIRES

H		D	G
25533412	21433552	00000000	00000000
00000000	00000000	35533411	11433553
		B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

H		D	G
25533412	21433552	00000000	00000000
00000000	00000000	35533411	11433553
		B	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Ahmed LAHLOU

Pédiatre

Ancien Chef de Clinique

du C.H.U de Strasbourg (FRANCE)

Pédiatrie Générale - Réanimation Néonatale

Echographie Pédiatrique



الدكتور أحمد لحلو

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضع

طبيب إخصائي سابق بالمستشفى الجامعي

استراسبورغ (فرنسا)

الإنعاش - الفحص بالتلفاز

Casablanca, le 31/08/2020 الدار البيضاء، في

HARRACH YANIS

prise en charge en rééducation orthophonique
30 séances

Dr. LAHLOU AHMED
PEDIATRE
INP : 91088930
903, AV.2 MARS Casablanca
Tél : 05.22.52.62.60



Cabinet d'Orthophonie Verdun

Réduction des troubles de l'articulation de la parole
Du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte
Sur Rendez-vous et à domicile

FACTURE N°)01759

Le : 24/04/2021

Nom et prénom Harrach yani S

Diagnostic Trouble MDT + Dysorthographie

Pour 30 Séances de RÉDUCTION

ORTHOGRAPHIQUE DU LANGAGE

Sur Ordonnance du Docteur

Selon le devis préétabli : 30 Séances x 300 = DH 9000,- DH.

Arrêter la présente facture à la somme de neuf Mille dirhams

ZINE WARDHA
ORTHOPHONISTE

79, résidence casa anfa rue Jaber ibnou
hayane 4ème étage - Casablanca
Tél: 0522 22 25 38 / ICE: 000619544000049

79, Résidence Casa-Anfa - Angle Bd. Anfa et Rue Jaber Ibnou Hayane - 4ème Étage
(En face Commune Sidi Belyout) - Casablanca - Tél. / Fax : 05 22 22 25 38
Patente : 35515086 - R.C. : 365256

Accord du 02/09/2020

Cabinet d'Orthophonie Verdun

Réduction des troubles de l'articulation de la parole
Du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte
Sur Rendez-vous et à domicile

DEVIS N° U01039

Nom et prénom Jannis Harrach

Diagnostic Troubles articulatoires + troubles visio-attentionnelles et constructives

Pour 30 Séances de RÉEDUCATION

ORTHOPHONIQUE DU LANGAGE ORAL ET ÉCRIT

Sur Ordonnance du Docteur

Soit 30 Séances x 300 DH= 9000,- DH.

Arrêté le présent devis à la somme de Neuf Mille dirhams

Signature
LINE WARDI
ORTHOAPHONISTE
D Rés. Casa-Anfa Angle Bd d'Anfa
/ Rue Jaber Ibnou Hayane 4^e Et.
Tél. 0522222538-Casablanca

79, Résidence Casa-Anfa - Angle Bd. Anfa et Rue Jaber Ibnou Hayane - 4ème Étage
(En face Commune Sidi Belyout) - Casablanca - Tél. / Fax : 05 22 22 25 38
Patente : 35515086 - R.C. : 365256

Cabinet d'Orthophonie Verdun

**Rééducation des troubles de l'articulation de la parole
Du langage oral et écrit chez l'enfant et l'adulte**
Casablanca le : 14/04/2021

Période et fréquence des séances de rééducation orthophonique pour 30 Séances au bénéfice de l'enfant **Harrach Yanis** :

- 1)** 10/09/2020
- 2)** 21/09/2020
- 3)** 28/09/2020
- 4)** 05/10/2020
- 5)** 12/10/2020
- 6)** 19/10/2020
- 7)** 26/10/2020
- 8)** 02/11/2020
- 9)** 09/11/2020
- 10)** 17/11/2020
- 11)** 24/11/2020
- 12)** 02/12/2020
- 13)** 09/12/2020
- 14)** 16/12/2020
- 15)** 23/12/2020
- 16)** 30/12/2020
- 17)** 06/01/2021
- 18)** 13/01/2021
- 19)** 20/01/2021
- 20)** 27/01/2021
- 21)** 03/02/2021
- 22)** 12/02/2021
- 23)** 24/02/2021
- 24)** 03/03/2021
- 25)** 10/03/2021
- 26)** 17/03/2021
- 27)** 24/03/2021
- 28)** 31/03/2021
- 29)** 07/04/2021
- 30)** 14/04/2021

